

Le rapport Maheu

Rapport final sur l'Étude sectorielle en sciences sociales

D'un point de vue collégial, le **Rapport final de l'Étude sectorielle en sciences sociales** ne peut nous apparaître que sous un jour favorable. On y retrouve, en effet, des préoccupations et des objectifs qui vont dans le sens d'une ouverture et d'un souci de prise en compte des autres milieux entourant l'université dans la redéfinition de celui-ci pour le secteur des sciences sociales. On y fait référence notamment à l'arrimage nécessaire entre les ordres collégial et universitaire d'enseignement. On y tient compte aussi du travail considérable déjà engagé depuis 1983 au collégial dans la mise en place d'un programme provincial de sciences humaines. La conjoncture est donc très favorable à l'arrimage et la proposition 10 du rapport quant à de véritables mécanismes de coordination entre les deux ordres ne peut qu'être fortement appuyée. On doit souligner que des initiatives diverses sont déjà prises par des départements ou des associations qui regroupent des professeurs des deux ordres mais elles ne suffisent pas.

Au plan des objectifs de formation, l'orientation prise dans le rapport pour le décroisement des programmes de premier cycle et de formation à la fois plus générale et polyvalente, même si ce dernier terme n'est pas utilisé dans le rapport, nous semble, si elle se concrétise, assurer un cheminement du

collégial à l'université beaucoup plus harmonieux et continu. Dans la révision des sciences humaines au collégial, ce qu'on appelle la formation fondamentale, axée sur divers apprentissages de base disciplinaires et transdisciplinaires mais tout autant sur le développement intégral de l'élève, va dans le sens d'une désécialisation des enseignements collégiaux en mettant l'accent davantage sur la rigueur de pensée et les habiletés intellectuelles de base. L'élève ne débutera ainsi sa spécialisation qu'à l'université et même là, graduellement ou du moins parallèlement à une formation de base qui demeurera ouverte à d'autres disciplines des sciences sociales.

Le chapitre 3 consacré aux liens collège-université vasur plusieurs points dans le sens des préoccupations des professeurs de sciences humaines au collégial. C'est ainsi qu'on parle d'une réforme incomplète des sciences humaines au collégial puisque les cours communs obligatoires de français et de philosophie de même que les cours complémentaires de l'élève, ne sont pas inclus dans la révision actuelle et certaines attentes sont liées plus spécifiquement à ces cours. Aussi, malgré une légère augmentation des unités dans le programme à venir des sciences humaines, il demeurera encore en-deça des possibilités d'apprentissage consentis en

sciences de la nature. Enfin, des mesures sont à prendre pour à la fois aider les élèves faibles dans ce programme et en attirer davantage avec de meilleurs dossiers à leur sortie du secondaire. Pour ces derniers, on peut espérer que les révisions de nos programmes aux deux ordres en donneront une image plus solide et plus attirante.

Plus globalement, ce rapport du Conseil des universités laisse entrevoir une volonté d'articuler les deux ordres d'enseignement, non plus par des préalables formels comme tel cours de mathématiques sans autre justification, ni non plus sans mettre aucune exigence mais bien plutôt en favorisant des rencontres entre les principaux intéressés sur des objectifs de formation qui pourront ensuite être partagés par tous les agents concourant à la formation postsecondaire. Ajoutons, en terminant, sur un autre aspect du rapport, que la visibilité et l'engagement demandés aux professeurs d'universités en dehors de leur institution nous semblerait aussi être sous la forme d'un effort de vulgarisation des recherches menées et l'importance qu'elles ont pour la société en général. La revalorisation des sciences humaines nous semble aussi passer par là.

MAURICE ANGERS

Coordonnateur provincial de sociologie au collégial

Le département de sociologie de l'UQAM et le rapport Maheu

À l'instar des autres départements qui relèvent du secteur des sciences sociales, celui de sociologie ne saurait demeurer indifférent devant la teneur des recommandations présentées dans le **Rapport final** de l'Étude sectorielle en sciences sociales remis au Conseil des universités par le Comité pour l'étude sectorielle en sciences sociales en juin 1989.

Pour les besoins d'une présentation succincte, nous départagerons nos commentaires en distinguant dans un premier temps les éléments d'ensemble avant de présenter, dans un deuxième temps, quelques remarques spécifiques.

Le cadre général

Les rédacteurs du rapport ont situé leur analyse dans un contexte social large et cherché à répondre à plusieurs niveaux de préoccupations.

En orientant ou en réorientant la mission des sciences sociales dans la voie de la promotion d'une culture générale contemporaine, le rapport jette un regard critique sur les spécialisations et hyperspécialisations qui ont caractérisé l'évolution du secteur ces dernières années. La double contrainte posée par la fragmentation des programmes et les exigences de la rentabilisation des savoirs a eu pour effet de favoriser l'étanchéité ou le protectionnisme à l'intérieur du domaine des sciences sociales. D'où la priorité «évidente» (p. 15) qui est accordée au décroisement.

À l'instar d'autres commentaires et, en particulier, des directeurs des départements d'anthropologie, l'enjeu du décroisement apparaît hâtivement défendu dans un contexte caractérisé à la fois par la relative nouveauté du secteur dans son ensemble au Québec, par la persistance d'importantes disparités d'une institution à l'autre et par une remise en

cause d'ordre systémique de la place des sciences humaines dans la société à l'heure actuelle.

Par ailleurs, la promotion et le renforcement de la formation générale des étudiants répondent non seulement aux nombreuses réserves qui sont formulées en plusieurs milieux vis-à-vis de la qualité de la formation qui est dispensée en milieu universitaire québécois, elles rejoignent surtout les préoccupations analogues qui ont été exprimées dans et autour des collèges ou cégeps ces récentes années. Or, s'il devient de moins en moins défendable de tolérer cette espèce de segmentation et ce cloisonnement qui ont fini par s'instaurer entre les niveaux d'enseignement au Québec, et si le comité a eu raison de chercher à favoriser le rapprochement entre les «ordres» et à lier cet enjeu au problème plus général de la place des sciences sociales dans la société, le problème

de l'excessive spécialisation au niveau des cégeps demeure entier.

À cet égard, le travail du comité est incomplet et la question de l'arrimage n'est pas abordée de manière significative. Pour la résoudre, il aurait fallu se pencher sur la validité même d'un découpage administratif qui a conduit à la création d'un ministère de l'enseignement supérieur distinct du ministère de l'Éducation. En attendant une éventuelle refonte administrative, il faut prévoir des mécanismes de passage et d'échanges de sorte que le seul recours au CLESEC semble nettement insuffisant. Le débat au sein des «ordres» d'enseignement et, en particulier, l'alternative entre la formation générale et la formation fondamentale risque de conduire à un cul-de-sac si les termes n'en sont pas mieux définis.

D'ailleurs, au niveau universitaire, la question de savoir quelles expertises et quelles compétences nous voulons transmettre à des étudiants et à des étudiantes qui se destinent au marché du travail n'est pas abordée de front.

Quant à la recherche universitaire, le comité recommande de «requérir davantage de crédits des organismes subventionnaires...» (recommandation 15), et souhaite que la recherche non-subventionnée soit dotée de mécanismes de coordination et d'évaluation (recommandation 20).

Dans le contexte actuel en effet, l'état des sciences sociales est lié non seulement au maintien des sources de financement à leur niveau actuel, mais surtout à leur progression si le secteur entend relever le défi de la formation des nouveaux chercheurs tout en offrant aux étudiants des conditions d'apprentissage comparables à celles qui existent dans le secteur des sciences exactes. En effet, les équipes de recherche jouent un rôle déterminant dans la formation et l'apprentissage à la recherche au niveau universitaire.

Deux problèmes de fond ont été esquivés à cette occasion : le premier touche à la politique des organismes subventionnaires qui prônent une forme plus ou moins subtile de technicisation des sciences sociales calquée sur le modèle appliqué en sciences exactes, le second, à l'importance de la recherche libre et aux initiatives des regroupements ou des équipes informelles qui, à leur façon, contribuent de manière significative à l'enrichissement des milieux universitaires.

Enfin, l'attitude critique qu'a pris le comité vis-à-vis des nouvelles spécialisations et face aux exigences des corporations professionnelles est courageuse, même si l'analyse de ces phénomènes n'avait guère été approfondie dans le *Rapport préliminaire*.

Limites et critiques

D'entrée en matière, le département fait

sienne une critique d'ensemble qui porte sur le fondement du Rapport préliminaire et il déplore, à l'instar d'autres commentateurs, que le comité n'ait pas choisi de mener une étude de l'évolution historique du secteur des sciences humaines au Québec depuis l'aube des années soixante, par exemple.

Cette dimension était pourtant indispensable pour cerner les grandes caractéristiques du réseau universitaire et, en particulier, l'émergence d'un secteur public à côté des institutions à charte privée ou encore la présence d'universités anglophones à vocation continentale à côté d'institutions québécoises plus périphériques. Faute d'avoir procédé ainsi, le comité s'inscrit dans une démarche implicite fondée sur l'homogénéité du réseau universitaire québécois, alors que cette uniformité est complètement absente dans le milieu. En effet, les administrations universitaires québécoises poursuivent des politiques divergentes dont la finalité dernière n'est explicable en définitive que par référence à des fonctions académiques et à des missions institutionnelles incompatibles. On pourrait alors se demander à quoi peuvent servir des recommandations qui escamotent à ce point le fait que les universités ou des départements imposent des conditions à l'admission des étudiants alors que d'autres ne le font pas, ou le fait que les contenus des programmes s'inscrivent dans des logiques systémiques hétérogènes.

Dans l'état actuel des choses, à moins que de sérieux correctifs ne soient apportés au fonctionnement du réseau universitaire québécois, il semble de plus en plus que le poids du maintien d'une accessibilité à peu près universelle à l'enseignement supérieur devrait être assumé par les seuls départements qui n'imposent ni quotas, ni examen d'entrée dans leur programme. Au demeurant, la question de l'accessibilité elle-même ne reçoit pas le traitement qu'elle mérite surtout dans un contexte où la majoration des frais de scolarité défraie la chronique depuis quelques années. Ce silence reflète aujourd'hui un manque de sensibilité de la part des commissaires vis-à-vis du statut économique parfois précaire et difficile des étudiants en sciences sociales, manque de sensibilité qui ne fait rien pour accroître la pertinence et la crédibilité de ses recommandations dans ces circonstances où le domaine des sciences sociales a besoin, entre autres, de ses propres étudiants actuels et potentiels.

À cet égard, le comité a sérieusement sous-évalué l'état socio-économique de la clientèle des programmes de sciences sociales dans son étude des rapports entre la formation et le marché du travail.

Une dernière remarque touche à la stratégie proposée par les commissaires en vertu de laquelle, d'une recommandation à l'autre, l'implantation d'une logique de la prévisibilité à

tout prix conduit à prévoir la préparation de toute une série de plans, devis, enquêtes et autres énoncés touchant à peu près tous les domaines de la vie académique de la part des départements, des programmes et des administrations. Cette pléthore risque de conduire à un véritable engorgement bureaucratique des instances et il n'est pas acquis du tout qu'une planification un tant soit peu efficace puisse être atteinte en multipliant de la sorte les mécanismes d'analyse, de contrôle et de prévision.

Ce sont là les quelques réflexions soumises, pour le moment, par le département de sociologie de l'UQAM.

DORVAL BRUNELLE

Directeur, Département de sociologie

**NOUVELLE
PARUTION**

*questions
de culture*

TEMPS ET SOCIÉTÉ

*Sous la direction de
Gilles Pronovost et Daniel Mercure*

Sans prétendre faire le tour de toutes les dimensions pertinentes rattachées à l'étude des temps sociaux, cet ouvrage explore quelques facettes significatives des temporalités modernes.

Quatre principaux champs d'étude retiennent l'attention des auteurs. Certains abordent la transformation des rapports entre les temps sociaux au sein de nos sociétés et font l'analyse de quelques institutions sociales régulatrices du temps. D'autres étudient les cycles de vie et la redéfinition périodique du temps chez les jeunes et les personnes âgées. Enfin, des auteurs examinent les rapports entre les temporalités individuelles et les temps propres aux groupes sociaux.

258 pages

20,00 \$



**INSTITUT QUÉBÉCOIS
DE RECHERCHE SUR LA CULTURE**

14, rue Haldimand, Québec (Québec) G1R 4N4